



Conseil communautaire du 5 Décembre 2022

Sur convocation en date du 29 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Danielle Cohergne	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 2

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Alexandra CASSANT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Approbation de la révision allégée n°1

OBJET : Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Approbation de la révision allégée n°1

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté du Perche & Haut Vendômois a été prescrite par délibération du 14 décembre 2021.

Il rappelle les objectifs poursuivis par l'intercommunalité dans le cadre de cette procédure :

Objet de la révision allégée n°1 du PLUi :

Le syndicat de collecte des ordures du vendômois VALDEM possède un terrain sur la commune de Lignièrès sur lequel est envisagé l'installation d'un champ de panneaux photovoltaïques. Ce site a été exploité jusqu'en 1998 en tant que décharge d'enfouissement des déchets. La décharge a par la suite été réhabilitée et mise en sécurité en 2014.

Un STECAL Ner couvrant la zone d'emprise de l'ancienne décharge avait été mis au Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 15 avril 2021, afin de permettre la réalisation du projet photovoltaïque. L'adaptation du zonage du STECAL Ner sur la commune de Lignièrès est nécessaire afin de revoir l'emprise de celui-ci pour l'étendre aux parcelles A0013, A0014, A0015, A0016, A0017, A0018, A0020, qui ont servies de réserves pour une éventuelle extension de la décharge à l'époque. Ces parcelles sont actuellement zonées en zonage agricole au PLUi mais elles n'ont plus de vocation agricole à ce jour et sont très peu fertiles d'après l'étude d'impact écologique. Cette évolution du règlement graphique et écrit du PLUi permettra le développement du projet d'installation d'un champ de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de la zone.

Considérant que la procédure de révision allégée ne porte pas atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois approuvé par délibération n°2021-DELIB-084 en date du 15 avril 2021 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021-DELIB-197 du 14 décembre 2021 prescrivant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022-DELIB-098 du 20 juin 2022 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée n°1 du PLUi ;

Considérant que le projet de révision arrêté a fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint de l'Etat et des autres Personnes Publiques Associées organisée le 05 juillet 2022 ;

Considérant que le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et a été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;

Considérant que le projet a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers lors de sa réunion du 06 septembre 2022 ;

Vu l'arrêté n°41.2022.09.12.0004 de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher en date du 12 septembre 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la création d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Le Parmenier », commune de Lignièrès ; et la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Perche & Haut Vendômois ;

Vu les pièces du dossier de révision allégée n°1 du PLUi soumises à enquête publique ;

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur émettant un avis favorable au projet de révision allégée n°1 du PLUi ;

Considérant que les modifications demandées par l'Etat et les autres Personnes Publiques Associées lors de la réunion d'examen conjoint ont été prises en considération dans le projet de révision allégée n°1 du PLUi ;

Considérant que les corrections d'erreurs matérielles relevées par la Mission d'Autorité Environnementale dans son avis du 07 octobre 2022 ont été effectuées ;

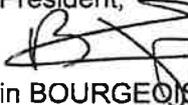
Entendu l'exposé du Président présentant les objectifs poursuivis et les conséquences en termes d'aménagement d'urbanisme du projet de révision allégée n°1 du PLUi ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois telle qu'annexée à la présente délibération,
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures règlementaires de publicité,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,


Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Alexandra CASSANT

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté du Perche & Haut Vendômois et dans les mairies du territoire, durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera également transmise à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.

Le dossier de révision allégée n°1 approuvée du PLUi sera tenue à la disposition du public au siège de la Communauté du Perche & Haut Vendômois et dans les mairies des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture.

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 5 Décembre 2022

Sur convocation en date du 29 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Bèaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Danielle Cohergne	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 2

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Alexandra CASSANT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Finances

Décision modificative n° 2 – Budget Principal

Objet : Finances

Décision modificative n° 2 – Budget Principal

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 
ID : 041-200040772-20221216-2022DELIB163-DE

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire d'effectuer la décision modificative ci-dessous sur le budget principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

DECISION MODIFICATIVE 2 – OUVERTURE DE CREDIT

- Transfert de crédits du compte 657363 « Subvention de fonctionnement aux Etablissements et services rattachés à caractère administratif » pour un montant de 25 000,00 euros au compte 73111 « Impôts directs locaux ».

D-657363 : 25 000,00 €

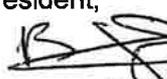
R-73111 : 25 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,


Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Alexandra CASSANT



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 5 Décembre 2022

Sur convocation en date du 29 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Danielle Cohergne	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 2

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Alexandra CASSANT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux

Subvention de fonctionnement supplémentaire du Budget Principal au

Budget Annexe

OBJET : Finances

Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux

Subvention de fonctionnement supplémentaire du Budget Principal au

Budget Annexe

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 
ID : 041-200040772-20221216-2022DELIB164-DE

Vu les charges supportées par le budget annexe Logements Locatifs Sociaux,

Vu le budget annexe Logements Locatifs Sociaux,

Vu le vote du budget en date du 21 mars 2022,

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de verser une subvention de fonctionnement supplémentaire du Budget Principal au budget annexe Logements Locatifs Sociaux.

Pour ce faire, le Président propose les écritures comptables ci-dessous :

- Budget Principal 2022 : 25 000,00 € au compte 657363 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère administratif »,
- BA Logements Locatifs Sociaux 2022 : 25 000,00 € au compte 74751 « Participations au GFP de rattachement ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les écritures comptables ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

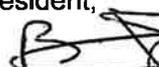
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

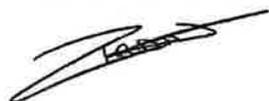
Certifié exécutoire

Le Président,


Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Alexandra CASSANT



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 5 Décembre 2022

Sur convocation en date du 29 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Danielle Cohergne	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 2

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Alexandra CASSANT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Finances

Décision modificative n° 2 – Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux

Objet : Finances

Décision modificative n° 2 – Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

Bremer
Levraut

ID : 041-200040772-20221205-2022DELIB165-DE

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire d'effectuer la décision modificative ci-dessous sur le budget annexe logements locatifs sociaux :

DECISION MODIFICATIVE 2 – OUVERTURE DE CREDITS

- ° Ouverture de crédit du compte 615228 « Entretien et réparations – Autres bâtiments » pour 5 000,00 euros et du compte 2313 « Constructions » pour un montant de 20 000,00 euros, au compte 74751 « Participations – GFP de rattachement » pour un montant de 25 000,00 euros.

D-615228 « Entretien et réparations – Autres bâtiments » :	5 000,00 €
D-2313 « Constructions » :	20 000,00 €
D-023 « Virement de la section d'investissement » :	20 000,00 €
R-021 « Virement à la section de fonctionnement » :	20 000,00 €
R-74751 « Participations – GFP de rattachement » :	25 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Alexandra CASSANT

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 5 Décembre 2022

Sur convocation en date du 29 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Danielle Cohergne	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvolle Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 2

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Alexandra CASSANT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Finances

Décision modificative n° 3 – Budget Annexe Logements locatifs sociaux

Objet : Finances

Décision modificative n° 3 – Budget Annexe Logements locatifs sociaux

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 041-200040772-20221205-2022DELIB166-DE

Bercher
Levraut

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire d'effectuer la décision modificative ci-dessous sur le budget annexe logements locatifs sociaux :

DECISION MODIFICATIVE 3 – TRANSFERT DE CREDITS

- ° Transfert de crédit du compte 615228 « Entretien et réparations – Autres bâtiments » au compte 6811 - 042 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » pour un montant de 1 000,00 euros,
- ° Transfert au compte 13361 « Dotation d'équipement des territoires ruraux » au compte 281321 « Immeubles de rapport » pour un montant de 1 000,00 euros.

D-615228 : - 1 000,00 €

D-6811 : 1 000,00 €

R-13361 : - 1 000,00 €

R-281321 : 1 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Alexandra CASSANT

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 5 Décembre 2022

Sur convocation en date du 29 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Liste Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Danielle Cohergne	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 2

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Alexandra CASSANT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Finances

Décisions modificatives n°2 – Budget annexe Développement Economique

Objet : Finances

Décisions modificatives n°2 – Budget annexe Développement économique

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

Erreur
Levraut

ID : 041-200040772-20221205-2022DELIB167-DE

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire d'effectuer la décision modificative ci-dessous sur le budget annexe développement économique :

DECISION MODIFICATIVE 2 – TRANSFERT DE CREDIT

° Transfert du compte 63512 « Taxes foncières » pour un montant de 100,00 euros au compte 6811-042 « Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles », et du compte 1641 « Emprunts en euros » au compte 280422-040 « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations ».

D-63512 : - 100,00 €
D-6811-042 : 100,00 €
D-1641 : - 100,00 €
280422-040 : 100,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Alexandra CASSANT

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 5 Décembre 2022

Sur convocation en date du 29 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Danielle Cohergne	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 2

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Alexandra CASSANT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Durée des amortissements

Logements locatifs à Ouzouer-le-Doyen

OBJET : Finances

Durée des amortissements

Logements locatifs à Ouzouer-le-Doyen

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

Berger
Levrault

ID : 041-200040772-20221205-2022DELIB168-DE

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de fixer la durée d'amortissement de l'immobilisation corporelle suivante :

- Logements locatifs à Ouzouer-le-Doyen : 60 ans

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer la règle d'amortissement telle qu'indiquée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives aux amortissements concernés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Alexandra CASSANT



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 5 Décembre 2022

Sur convocation en date du 29 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Danielle Cohergne	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 2

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Alexandra CASSANT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Local au 1 rue de Boisseleau à Droué

Vente

OBJET : Développement Economique
Local au 1 rue de Boisseleau à Droué
Vente

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 
ID : 041-200040772-20221205-2022DELIB169-DE

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 12 septembre 2022 relative à la vente de l'ancien commerce multiservices à Droué.

Il indique qu'il convient d'ajouter à la liste des parcelles cédées dans le cadre de la vente, la parcelle AC 418 à titre indivis dont la quote-part est indéterminée.

Les parcelles concernées par cette vente sont donc les suivantes :

- Parcelle AC 205 d'une superficie de 240 m²
- Parcelle AC 367 d'une superficie de 52 m²
- Parcelle AC 405 d'une superficie de 29 m²
- Parcelle AC 417 d'une superficie de 4 m²
- Parcelle AC 594 d'une superficie de 49 m²
- Parcelle AC 418 d'une superficie de 7 m² à titre indivis dont la quote-part est indéterminée

Afin de tenir compte de la spécificité de l'activité économique (parfumeur d'intérieur) de l'acquéreur (Monsieur CHAMBENOIST, gérant de l'entreprise VERT-LIQUIDE) et de prendre en considération les contraintes et surcoûts rendus nécessaires pour adapter le local au process de fabrication, il est rappelé le prix de vente fixé à 25 000 €, taxes et frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de rapporter la délibération du 12 septembre 2022,
- **APPROUVE** la vente du bâtiment situé au 1 rue de Boisseleau – 41270 DROUE et des parcelles listées ci-dessus à Monsieur Sébastien CHAMBENOIST (gérant de l'entreprise VERT-LIQUIDE – SIREN 805326105), ou toute société se substituant à lui, pour un montant de 25 000 €, taxes et frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** le Président, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,


Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Alexandra CASSANT



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 5 Décembre 2022

Sur convocation en date du 29 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Danielle Cohergne	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 2

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Alexandra CASSANT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Personnel CPHV

**Mise à disposition de services de la commune de Droué
Renouvellement 2023 -2025**

OBJET : Personnel CPHV

Mise à disposition de services de la commune de Droué Renouvellement 2023 -2025

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 041-200040772-20221205-2022DELIB170-DE



Le Conseil Communautaire de La Communauté du Perche et Haut Vendômois,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis favorable du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion,

Considérant :

- L'absence de moyens administratifs / techniques de la Communauté du Perche et Haut Vendômois ne permet pas la prise en charge des tâches administratives / techniques à effectuer,
- La possibilité de recourir ponctuellement à un ou plusieurs agents de la commune de Droué,

Le Président propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec la commune de Droué une convention de mise à disposition de services entre la commune de Droué et la Communauté du Perche et Haut Vendômois, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le Président présente le projet de convention susmentionné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer une convention de mise à disposition de services avec la commune de Droué pour le fonctionnement du pôle administratif et certains travaux d'entretien, de gestion et d'aménagement dits d'intérêts communautaire et événements culturels dans le cadre des compétences précitées, effectués par les agents de la commune de Droué,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les remboursements afférents aux mises à disposition auprès de la commune de Droué.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Alexandra CASSANT

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 5 Décembre 2022

Sur convocation en date du 29 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Danielle Cohergne	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 2

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut-Vendôme.

Alexandra CASSANT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Personnel CPHV

**Mise à disposition de services de la commune de Fréteval
Renouvellement 2023 -2025**

OBJET : Personnel CPHV

Mise à disposition de services de la commune de Renouvellement 2023 -2025

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 041-200040772-20221205-2022DELIB171-DE



Le Conseil Communautaire de La Communauté du Perche et Haut Vendômois,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis favorable du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion,

Considérant :

- L'absence de moyens techniques de la Communauté du Perche et Haut Vendômois ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer,
- La possibilité de recourir ponctuellement à un ou plusieurs agents de la commune de Fréteval,

Le Président propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec la commune de Fréteval une convention de mise à disposition de services entre la commune de Fréteval et la Communauté du Perche et Haut Vendômois, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le Président présente le projet de convention susmentionné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer une convention de mise à disposition de services avec la commune de Fréteval pour certains travaux de construction, d'entretien et de fonctionnement dits d'intérêt communautaire effectués par les agents de la commune de Fréteval dans le domaine culturel et sportif et sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Fréteval.
- **AUTORISE** le Président à effectuer les remboursements afférents aux mises à disposition auprès de la commune de Fréteval.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Alexandra CASSANT

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 5 Décembre 2022

Sur convocation en date du 29 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Étaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Danielle Cohergne	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Étaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 2

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Alexandra CASSANT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Personnel CPHV

Mise à disposition de services de la commune de Morée

Renouvellement 2023 -2025

OBJET : Personnel CPHV

Mise à disposition de services de la commune de Renouvellement 2023 -2025

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 041-200040772-20221205-2022DELIB172-DE



Le Conseil Communautaire de La Communauté du Perche et Haut Vendômois,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis favorable du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion,

Considérant :

- L'absence de moyens techniques de la Communauté du Perche et Haut Vendômois ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer,
- La possibilité de recourir ponctuellement à un ou plusieurs agents de la commune de Morée,

Le Président propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec la commune de Morée une convention de mise à disposition de services entre la communes de Morée et la Communauté du Perche et Haut Vendômois, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le Président présente le projet de convention susmentionné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer une convention de mise à disposition de services avec la commune de Morée pour certains travaux d'entretien, de gestion et d'aménagement dits d'intérêt communautaire, dans le cadre des compétences précitées, effectués par les agents de la commune de Morée,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les remboursements afférents aux mises à disposition auprès de la commune de Morée,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Alexandra CASSANT

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 5 Décembre 2022

Sur convocation en date du 29 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Danielle Cohergne	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 2

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Alexandra CASSANT a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Marché pour prestation entretien / vidange**

OBJET : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Marché pour prestation entretien / vidange

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
 Reçu en préfecture le 23/12/2022
 Publié le
 ID : 041-200040772-20221205-2022DELIB173BIS-DE

Le Président rappelle que dans le cadre du fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), la Communauté du Perche & Haut Vendômois a choisi d'exercer la compétence entretien. Afin d'être en mesure de répondre aux sollicitations des usagers pour cette compétence, une prestation d'entretien sera proposée (pour les usagers qui le souhaitent) par la Communauté du Perche & Haut Vendômois consistant en la réalisation d'opérations de vidanges des ouvrages de prétraitement des installations d'assainissement non collectif.

Le Président présente les résultats de la consultation lancée pour cette prestation et propose de retenir l'entreprise SARP OSIS – 41100 VENDOME, selon les tarifs suivants :

VIDANGE DES OUVRAGES DE PRETRAITEMENT DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF					
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET FORFAITAIRES					
Nombre minimum d'inscrits pour déclencher le service d'interventions programmées (vidanges groupées)		4			
Désignation de l'ouvrage	Unité	Intervention programmée (vidanges groupées) Montant en € HT / TTC		Intervention en urgence (individuelle) Montant en € HT / TTC	
Vidange fosse toutes eaux, fosses septiques et fosses étanches					
Ouvrage accessible situé à maximum 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur.					
Volume à vidanger : 0 à 1000 L	Forfait	163,00	179,30	247,50	272,50
Volume à vidanger : 1001 à 2000 L	Forfait	193,00	212,30	277,50	305,25
Volume à vidanger : 2001 à 3000 L	Forfait	223,00	245,30	307,50	338,25
Volume à vidanger : 3001 à 4000 L	Forfait	253,00	278,30	337,50	371,25
Volume à vidanger : 4001 à 5000 L	Forfait	283,00	311,30	367,50	404,25
Volume à vidanger : 5001 à 6000 L	Forfait	313,00	344,30	397,50	437,25
Volume à vidanger > 6000 L	Coût du m ³ supplémentaire	63,00	69,30	93,00	102,30
Vidange bac à graisses					
Ouvrage situé à moins de 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur.					
Volume à vidanger < 250 L	Forfait	45,00	49,50	135,00	148,50
Volume à vidanger > 250 L	Forfait	66,00	72,60	155,00	170,50
Vidange poste de relevage	Forfait au m ³	95,00	104,50	170,00	187,00
Vidange microstation d'épuration	Forfait au m ³	95,00	104,50	170,00	187,00
Déplacement sans intervention (usager absent, ouvrages non accessibles...)	Forfait	90,00	99,00	249,00	273,90
Curage et/ou nettoyage sous pression des canalisations (Coût au mètre linéaire)	ml	4,00	4,40	8,00	8,80
Mise en place d'une longueur d'aspiration supérieure à 50 mètres, par tranche de 10 mètres supplémentaires	Forfait	25,00	27,50	50,00	55,00
Taux de TVA appliqué : 10%					

Vidange fosse toutes eaux, fosses septiques et fosses étanches :

La prestation comprend :

- l'organisation générale de la mission (démarches administratives, établissement et mise au point des bordereaux d'intervention et de suivi, relations diverses avec la collectivité)
- la participation à toute réunion éventuelle qui serait nécessaire à chaque campagne d'entretien
- le déplacement sur le site et les frais en découlant
- la fourniture des matériels nécessaires
- la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations
- la vidange de la fosse septique, toutes eaux ou étanche,
- le nettoyage de l'ouvrage
- le nettoyage du préfiltre lorsqu'il existe (préfiltre à pouzzolane ou à cassette)
- un test de bon fonctionnement
- le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur)
- le transport et le dépôtage des boues prélevées dans un site agréé et quel que soit la distance séparant l'installation du site de dépôtage
- l'établissement du bordereau d'intervention

Vidange bac à graisses :

La prestation comprend :

- le déplacement sur le site et les frais en découlant
- la fourniture des matériels nécessaires
- la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations
- la vidange du bac dégraisseur, y compris le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 50 mètres

- le nettoyage de l'ouvrage
- un test de bon fonctionnement
- le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur)
- le transport et le dépotage des graisses prélevées dans un site agréé et qui assure l'installation du site de dépotage
- l'établissement du bordereau d'intervention et la fiche de suivi des graisses

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le **07 DEC. 2022**

ID: 041-200040772-20221205-2022DELIB173BIS-DE

Conformément au cahier des clauses administratives du marché, les prix seront révisés chaque année à la date de reconduction du contrat.

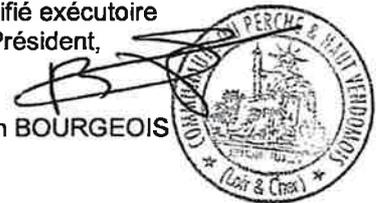
Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise SARP OSIS – 41100 VENDOME selon les coûts définis précédemment,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Alexandra CASSANT

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le



ID : 041-200040772-20221205-2022DELIB173BIS-DE

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 5 Décembre 2022

Sur convocation en date du 29 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Danielle Cohergne	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 2

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Alexandra CASSANT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Marché pour Prestation Entretien / Vidange

Tarifs Facturation aux Usagers

OBJET : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Marché pour Prestation Entretien / Vidange
Tarifs Facturation aux Usagers

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

ID : 041-200040772-20221205-2022DELIB174BIS-DE



Afin de permettre aux usagers du SPANC de bénéficier de coûts plus intéressants et d'avoir la garantie d'un entretien effectué par une entreprise agréée, la Communauté du Perche & Haut Vendômois souhaite mettre en place une prestation d'entretien consistant en la réalisation d'opérations de vidanges (groupées ou urgentes) des ouvrages de prétraitement des installations d'assainissement non collectif. Pour ce faire, la Communauté du Perche & Haut Vendômois a lancé une consultation et l'entreprise retenue est la société SARP OSIS – 41100 VENDOME. Chaque usager est libre de recourir ou non à cette prestation.

Le Président rappelle que la Communauté du Perche & Haut Vendômois adressera directement une facture aux usagers ayant souscrit à cette prestation de service selon les tarifs suivants :

VIDANGE DES OUVRAGES DE PRETRAITEMENT DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF					
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET FORFAITAIRES					
Nombre minimum d'inscrits pour déclencher le service d'interventions programmées (vidanges groupées)	4				
Désignation de l'ouvrage	Unité	Intervention programmée (vidanges groupées) Montant en € HT / TTC		Intervention en urgence (individuelle) Montant en € HT / TTC	
Vidange fosse toutes eaux, fosses septiques et fosses étanches Ouvrage accessible situé à maximum 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur.					
Volume à vidanger : 0 à 1000 L	Forfait	163,00	179,30	247,50	272,50
Volume à vidanger : 1001 à 2000 L	Forfait	193,00	212,30	277,50	305,25
Volume à vidanger : 2001 à 3000 L	Forfait	223,00	245,30	307,50	338,25
Volume à vidanger : 3001 à 4000 L	Forfait	253,00	278,30	337,50	371,25
Volume à vidanger : 4001 à 5000 L	Forfait	283,00	311,30	367,50	404,25
Volume à vidanger : 5001 à 6000 L	Forfait	313,00	344,30	397,50	437,25
Volume à vidanger > 6000 L	Coût du m ³ supplémentaire	63,00	69,30	93,00	102,30
Vidange bac à graisses Ouvrage situé à moins de 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur.					
Volume à vidanger < 250 L	Forfait	45,00	49,50	135,00	148,50
Volume à vidanger > 250 L	Forfait	66,00	72,60	155,00	170,50
Vidange poste de relevage	Forfait au m ³	95,00	104,50	170,00	187,00
Vidange microstation d'épuration	Forfait au m ³	95,00	104,50	170,00	187,00
Déplacement sans intervention (usager absent, ouvrages non accessibles...)	Forfait	90,00	99,00	249,00	273,90
Curage et/ou nettoyage sous pression des canalisations (Coût au mètre linéaire)	ml	4,00	4,40	8,00	8,80
Mise en place d'une longueur d'aspiration supérieure à 50 mètres, par tranche de 10 mètres supplémentaires	Forfait	25,00	27,50	50,00	55,00
Taux de TVA appliqué : 10%					

Vidange fosse toutes eaux, fosses septiques et fosses étanches :

La prestation comprend :

- l'organisation générale de la mission (démarches administratives, établissement et mise au point des bordereaux d'intervention et de suivi, relations diverses avec la collectivité)
- la participation à toute réunion éventuelle qui serait nécessaire à chaque campagne d'entretien
- le déplacement sur le site et les frais en découlant
- la fourniture des matériels nécessaires
- la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations
- la vidange de la fosse septique, toutes eaux ou étanche,
- le nettoyage de l'ouvrage
- le nettoyage du préfiltre lorsqu'il existe (préfiltre à pouzzolane ou à cassette)
- un test de bon fonctionnement
- le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur)
- le transport et le dépotage des boues prélevées dans un site agréé et quel que soit la distance séparant l'installation du site de dépotage
- l'établissement du bordereau d'intervention

Vidange bac à graisses :

La prestation comprend :

- le déplacement sur le site et les frais en découlant
- la fourniture des matériels nécessaires

- la vidange du bac dégraisseur, y compris le déroulage des tuyaux nécessaires
- le nettoyage de l'ouvrage
- un test de bon fonctionnement
- le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur)
- le transport et le dépotage des graisses prélevées dans un site agréé et quel que soit la distance séparant l'installation du site de dépotage
- l'établissement du bordereau d'intervention et la fiche de suivi des graisses

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

ID : 041-200040772-20221205-2022DELIB174BIS-DE



Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'approuver les tarifs susvisés qui seront demandés aux usagers ayant souscrit à la prestation proposée par la Communauté du Perche & Haut Vendômois pour l'entretien/vidange des ouvrages de prétraitement des installations d'assainissement non collectif,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Alexandra CASSANT

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le



ID : 041-200040772-20221205-2022DELIB174BIS-DE

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 5 Décembre 2022

Sur convocation en date du 29 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Danielle Cohergne	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 32

Pouvoirs : 2

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Alexandra CASSANT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Comice agricole 2022 à Morée

Participation financière de la CPHV pour l'organisation

Remboursements de la part des communes à la CPHV

OBJET : Comice agricole 2022 à Morée
Participation financière de la CPHV pour l'organisation
Remboursements de la part des communes à la CPHV

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le
ID : 041-200040772-20221205-2022DELIB175-DE

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que le Comice Agricole s'est tenu à Morée les 20 et 21 mai 2022.

A cette occasion, une partie festive a été proposée aux bénévoles ayant participé à l'organisation de cet événement.

Le Président propose de prendre en charge le solde restant à payer, soit 2 400,00 € à verser à la commune de Morée, qui les versera ensuite au Comité des fêtes de Morée qui a géré la tenue des comptes pour cet événement.

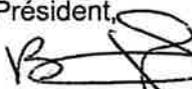
Cette dépense sera mandatée au compte 6558 du budget principal 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à effectuer le versement de la somme de 2 400,00 € à la commune de Morée pour la prise en charge de la partie festive organisée pour remercier les bénévoles ayant participé au Comice Agricole 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,


Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Alexandra CASSANT



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

PROCES-VERBAL

ELECTION DU DIXIEME MEMBRE DU BUREAU

(selon les statuts de la Communauté du Perche & Haut Vendômois)

L'an deux mille vingt-deux le cinq décembre à vingt heures, le conseil communautaire de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Socio-Culturel à Droué, sur convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L5211-2, L5211-6, L5211-7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAION : 29 novembre 2022

Nombre de membres dont le Conseil de Communauté doit être composé	41
Nombre de membres en exercice	41
Nombres de membres qui assistent à la séance	32
Nombre de pouvoirs	2

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Danielle Cohergne	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvolle Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelynne Gandon, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel

Nombre de membres :

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de Haut Vendômois.

Alexandra CASSANT a été désignée secrétaire de séance.

Daniel BARILLEAU et Pascal TRASSARD ont été désignés comme assesseurs du bureau de vote.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 041-200040772-20221205-PVELECT10MBURO-AU



DEROULEMENT DE CHAQUE TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L.65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

ELECTION DU DIXIEME MEMBRE DU BUREAU DE LA CPHV

Le Président rappelle l'élection du 10^{ème} membre du Bureau CPHV, et le procès-verbal de cette élection qui s'est tenue lors de la réunion de conseil communautaire du 10 octobre 2022.

Il avait alors été procédé à l'élection de Monsieur Thierry HERREY, conseiller communautaire suppléant, ce qui n'est pas réglementairement autorisé. Il doit donc être procédé à une nouvelle élection pour désigner le 10^{ème} membre du Bureau CPHV.

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 9 des statuts de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, Monsieur Alain BOURGEOIS, Président, propose de procéder à l'élection du dixième membre du Bureau suite à la démission de Pierre BROUSSE.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

Ont obtenu

Monsieur Jean-Maurice BRUNET 34 voix

Monsieur Jean-Maurice BRUNET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10^{ème} Membre du Bureau et a été immédiatement installé.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS : NEANT

SEANCE DU LUNDI 5 DECEMBRE

SIGNATURE DU REGISTRE

En exercice : 41

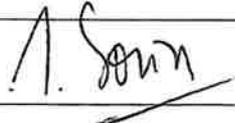
Présents :

Votants :

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Bouffry :

Délégué titulaire

SORIA Monique	
------------------	---

Délégué suppléant

ANGENIOL Bernard	
---------------------	--

Brévainville :

Délégué titulaire

BRUNET Dominique	
---------------------	---

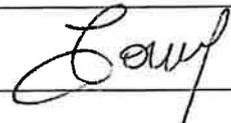
Délégué suppléant

BRULE Jean-Pierre	
----------------------	--

Busloup :

Délégués titulaires

DEFREMONT Marcel	
---------------------	---

JONNARD Roberte	
--------------------	---

La Chapelle-Enchérie :

Délégué titulaire

CASSANT Alexandra	
----------------------	---

Délégué suppléant

LAISEMENT André	
--------------------	---

La Chapelle-Vicomtesse :

Délégué titulaire

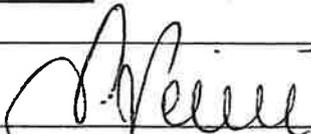
BARILLEAU Daniel	
---------------------	---

Délégué suppléant

PRUDHOMME Pascal	
---------------------	---

Chauvigny-du-Perche

Délégué titulaire

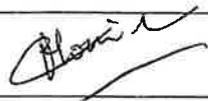
PERIN Danielle	
-------------------	---

Délégué suppléant

FOUGEREUX Laurent	
----------------------	--

Droué :

Délégués titulaires

MONNIER Catherine	
----------------------	---

BOUILLY Laëtitia	
---------------------	--

VOLANT Gilles	
------------------	---

BRYCH Bruno	
----------------	---

Fontaine-Raoul :

Délégué titulaire

DE BEAUDIGNIES Sibylle	
---------------------------	---

Délégué suppléant

THIOLAT Emile	
------------------	--

La Fontenelle :

Délégué titulaire

VERDIER Joël	
-----------------	--

Délégué suppléant

DUCHESNE Didier	
--------------------	---

SEANCE DU LUNDI 5 DECEMBRE

SIGNATURE DU REGISTRE

En exercice : 41

Présents :

Votants :

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Fréteval :

Délégués titulaires

PILLEFER Bernard	
TRASSARD Pascal	

GANDON Evelyne	
BARRAULT Carole	

Lignières :

Délégués titulaires

COUTY Patrice	
------------------	--

EDY Carole	
---------------	--

Lisle :

Délégué titulaire

GOUET Marylène	
-------------------	--

Délégué suppléant

LAHOREAU Patrick	
---------------------	--

Moisy :

Délégués titulaires

LAME Sixtine	
-----------------	--

BEAUDOUX Michel	
--------------------	--

Morée :

Délégués titulaires

BOURGOIS Alain	
ARNEAU Marie-France	

COYAU Jean-Pierre	
VITRAS Nathalie	

Ouzouer-le-Doyen :

Délégué titulaire

BRUNET Jean-Maurice	
------------------------	--

Délégué suppléant

HERREY Thierry	
-------------------	--

Pezou :

Délégués titulaires

SOLON Pierre	
FRADET Agnès	

LEMOINE Aurélien	
CAMUS Christèle	

Le Poislay :

Délégué titulaire

COIGNEAU Séverine	
----------------------	--

Délégué suppléant

SAVIGNY Andrée	
-------------------	--

SEANCE DU LUNDI 5 DECEMBRE

SIGNATURE DU REGISTRE

En exercice : 41

Présents :

Votants :

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Renay :

Délégué titulaire

DESHAYES Guy	
------------------------	--

Délégué suppléant

COHERGNE Danielle	
-----------------------------	--

Romilly-du-Perche :

Délégué titulaire

VASSAUX Régine	
--------------------------	--

Délégué suppléant

GAILLARD Sébastien	
------------------------------	--

Ruan-sur-Egvonne :

Délégué titulaire

BRUNET Alain	
------------------------	--

Délégué suppléant

AUBRY Christine	
---------------------------	--

Saint-Hilaire la Gravelle :

Délégués titulaires

PENAI Rémi	
SERPIN Natacha	

TOUZET Katia	

Saint-Jean Froidmentel :

Délégués titulaires

BOREL Laurent	
-------------------------	--

GOURDEL Christiane	
------------------------------	--

Villebout :

Délégué titulaire

ALAZARD Daniel	
--------------------------	--

Délégué suppléant

PLU Philippe	
------------------------	--

